

DES(94)2- VII

EXAMEN ANNUEL
et discussions multilatérales sur l'élaboration des plans de défense

Annual review and Defence planning multilateral discussions

1952-1958

INTRODUCTION

A - Comité de l'examen annuel et groupe de travail sur la procédure

- 1 - AC/19 - Comité de l'examen annuel 1952-1958
- 2 - AC/39 - Groupe de travail sur la procédure 1952-1958
- 3 - AC/17 - Groupe de travail sur le questionnaire CTC 1952

B - Groupes de travail créés par le Comité de l'examen annuel

- 1 - AC/57 - Coûts annuels récurrents 1953-1957
- 2 - AC/83 - Service militaire 1954-1956

C - Déroulement de l'examen annuel

- 1 - 1952
- 2 - 1953
- 3 - 1954
- 4 - 1955
- 5 - 1956
- 6 - 1957
- 7 - 1958
- 8 - Examen de la situation de la R.F.A. 1952

D - Discussions multilatérales sur l'élaboration des plans de défense

- 1 - AC/100 - Discussions multilatérales - février 1956

CONCLUSION

VII

EXAMEN ANNUEL

INTRODUCTION

A la session de Lisbonne en février 1952, le Conseil de l'Atlantique Nord avait décidé de "procéder chaque année à des révisions d'ensemble des besoins qu'entraînent la création et l'entretien d'une puissance défensive satisfaisante fondée sur des possibilités réelles d'exécution d'ordre politique et économique". Il avait précisé en outre que le Secrétariat international devrait être organisé de façon à pouvoir s'acquitter de cette tâche. Ce qu'il est convenu d'appeler l'examen annuel n'est donc, en fait que le prolongement de l'oeuvre entreprise par le Comité temporaire du Conseil en automne 1951 (1).

Pendant de longues années et au-delà de 1958, l'examen annuel a été l'une des tâches les plus importantes de l'OTAN. Les pays membres ont accepté de fournir des renseignements sur l'état de leurs forces et sur leurs besoins. De l'étude de ces données ont été tirées des directives en vue de combler les déficits et de fournir l'effort nécessaire pour parvenir aux objectifs fixés par les autorités militaires et repris par le Conseil dans ses résolutions.

Un comité, le Comité de l'examen annuel, a été organisé en vue de superviser et coordonner toutes les activités découlant de ces révisions. Ce comité a établi lui-même des groupes de travail. En outre le Secrétariat international a fourni un travail considérable, produisant de ce fait de nombreux documents.

Nous recenserons en premier lieu les documents du Comité de l'examen annuel puis ceux du groupe de travail de la procédure. Nous passerons ensuite aux groupes de travail, groupes ad hoc créés dans des buts précis au fur et à mesure des besoins (dépenses annuelles d'entretien, service militaire) avant d'étudier année par année, les documents produits par le Secrétariat international, réservés en principe à la diffusion interne et qui révèlent le déroulement de l'opération jusque dans les détails. Nous y ajouterons pour l'année 1952 les documents relatifs à la situation de la République Fédérale d'Allemagne, nous terminerons par les comptes rendus des discussions multilatérales sur l'élaboration des plans de défense en 1956, discussions importantes tenues à un niveau élevé.

(1) - Lord Ismay OTAN 1949-1954 - les cinq premières années

A - COMITE DE L'EXAMEN ANNUEL ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROCEDURE

1 - Comité de l'examen annuel Committee of the annual review

AC/19
1952-1958

Pour accomplir la révision préconisée par le Comité temporaire du Conseil, celui-ci, au cours de la séance du 6 mai 1952 (CR(52)2) a décidé la formation d'un "groupe de travail" sur l'examen annuel, placé sous la présidence du Secrétaire général adjoint.

Ce groupe de travail a été rapidement considéré comme un comité, on le relève comme tel dans le document ISM(52)29 du 29 octobre 1952 donnant la liste des différents comités du Conseil.

La composition et le mandat de ce comité ont été définis dans le memorandum sur les différents comités (CM(52)15) adressé au Conseil le 31 mai 1952 et approuvé au cours de la séance du 12 juin 1952 CR(52)8 "Le comité de l'examen annuel devait comprendre avec des membres du Secrétariat international, des représentants des quatorze délégations nationales et du bureau de liaison du Groupe permanent". Dans la pratique des experts seront appelés également à siéger au Comité en fonction de l'ordre du jour.

Quant au mandat, il était indiqué que ce comité aura : "pour responsabilité générale de superviser l'examen annuel prévu par la résolution du Conseil C9 D/20 du 23 février 1952". Il devait en outre "maintenir d'étroites relations avec les groupes de travail existant et dont les activités les relient à l'examen annuel". Cette responsabilité générale qui incombait au Comité de l'examen annuel signifiait notamment que pour réaliser efficacement la "révision", il était indispensable de parvenir à une "harmonisation" entre les besoins de l'Alliance et les possibilités politiques et économiques de chaque pays OTAN telle que définie à la session de Lisbonne.

"L'harmonisation" fut la préoccupation majeure du Comité de l'examen annuel.

Ce comité, coté AC/19, a produit de nombreux documents de 1952 à 1958.

A) Les procès verbaux des séances du Comité

Le Comité de l'examen annuel s'est réuni pour la première fois le 9 mai 1952. Il fut présidé par M. H. VAN VREDENBURCH, Secrétaire général

délégué, qui assura cette présidence jusqu'à la 89ème séance, le 8 mars 1954. La séance suivante du 14 juin 1954 fut présidée par M. R. SERGENT, Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et financières ; il occupa ce poste jusqu'à son départ en mars 1955. (126ème séance du 30 mars 1955). M. H. VAN VREDENBURCH assura de nouveau la présidence jusqu'à la fin de l'année. M. F.D. GREGH, successeur de M. R. SERGENT, aux affaires économiques et financières, prit alors la présidence du Comité de l'examen annuel dès la première séance de l'année 1956 (le 30 janvier 1956).

Les premières séances furent consacrées à l'organisation de l'examen annuel, en vue d'assurer l'application des directives politiques et militaires, à la création des groupes de travail, de groupes mobiles d'experts, d'un groupe directeur. Par la suite le comité s'est préoccupé chaque année de l'établissement d'une procédure, du calendrier, de la classification des documents, de la définition du cadre, des tendances, il a défini les grandes lignes du rapport. Des séances entières ont été consacrées à l'examen des renseignements fournis par les pays, en réponse à un questionnaire sur l'état de leur défense et sur leurs besoins. Le Comité a étudié, corrigé, révisé les projets de rapports avant de les soumettre chaque année au Conseil. Enfin, il a encouragé les pays à mettre en oeuvre les résolutions prises par le Conseil à la suite du rapport annuel.

De 1952 à 1958, on compte 216 procès verbaux de séances du comité, cotés AC/19-R/1 à R/216. Ils sont en français et en anglais, l'original étant tantôt dans une langue tantôt dans l'autre.

Ils se trouvent sur les films :

68 pour les années 1952 et 1953
 113 pour les années 1954 et 1955
 172 (cosmic) pour l'année 1956
 206 pour l'année 1957
 232 pour l'année 1958 (1er semestre)
 244, 258, 265 à 268 pour l'année 1958 (2ème semestre).

B) Les documents du Comité traitent :

En 1952 et 1953, des mesures nécessaires pour mettre en oeuvre l'examen annuel (organisation), création de groupes de travail, leur composition, leurs fonctions, demande de renforcement de personnel, calendrier des travaux, examen du questionnaire, procédure, désignation des délégations qui examinent les réponses au questionnaire, directives pour le rapport au Conseil, tendances et plan de ce rapport, projet de rapports par pays et rapport général, projet de résolution à soumettre au Conseil, directives pour l'établissement d'un rapport sur les mesures prises en exécution des recommandations de l'examen de 1952.

En 1954, apparaissent les documents sur le remplacement à long terme du matériel, sur le service militaire, les coûts annuels récurrents.

En 1955, c'est l'année de la modification de la procédure, on relève aussi des documents sur l'estimation des déficits en matériel d'importance majeure, sur la modification des objectifs de force.

En 1956, ce sont les statistiques économiques, les dépenses de défense, les plans des forces allemandes.

En 1957, les statistiques économiques, la directive politique et la question de la mise en oeuvre du document MC/70 finalement reportée, les programmes des missions militaires dans les pays OTAN, les plans de défense de la RFA.

En 1958, les relations avec l'UEO, la coordination et l'intégration des forces OTAN, la mise en oeuvre du document MC/70, les statistiques économiques, les armes modernes.

Ces documents montrent le travail accompli par le Comité et les différents groupes de travail créés par lui au cours des années. Ces documents au nombre de 186 pour les années 1952 à 1958, sont cotés AC/19-D/1 à D/187 avec un numéro non utilisé.

Ils sont en anglais et en français, l'anglais étant le plus souvent la langue originale.

Ils sont reproduits sur les films :

69 pour les années 1952 et 1953
113 pour les années 1954 et 1955
172 cosmic pour l'année 1956
206 pour l'année 1957
232 pour l'année 1958 (1er semestre)
243, 244, 248, 255, 257, 259 pour le deuxième semestre de 1958.

C) Des notices administratives en anglais et en français, au nombre de 45 de 1952 à 1958, cotées AC/19-N/1 à N/45 donnent les calendriers des réunions, informant des dates de réunions ou de leur report.

Elles se trouvent sur les films :

68 pour les années 1952 et 1953
113 pour les années 1954 et 1955
172 cosmic pour l'année 1956
206 pour l'année 1957

232 pour l'année 1958 (1er semestre)
243, 256 pour l'année 1958 (2ème semestre).

D) On relève encore des documents de travail cotés AC/19-WP/1 à WP/7 allant de 1954 à 1957. Ils se trouvent sur les films 113 et 172 cosmic.

Ce sont au total plus de 455 documents.

Tous ces documents sont déclassifiés par DN-77-15.
Un inventaire a été établi annexe VII-A-1. En raison de l'importance des comptes rendus, nous avons jugé utile d'en établir un inventaire détaillé, indiquant les principaux sujets débattus au cours de chaque séance.

Deux des groupes de travail créés par le Comité de l'examen annuel ont eu un mandat très délimité et une brève existence. Ils portent la cote AC/19 et sont à rattacher au Comité de l'examen annuel.

Ce sont :

le groupe de travail sur le questionnaire économique AC/19 (EQ) et

le groupe de travail ad hoc au sujet de la mise en oeuvre de l'article 5 du protocole II du traité de Bruxelles révisé AC/19 (WG).

Comité de l'examen annuel
Groupe de travail sur le questionnaire

AC/19 EQ
1952

Un des buts de l'examen annuel était de parvenir à un exposé clair de l'effort de défense de chaque pays. Pour apprécier cet effort et demander ensuite les modifications nécessaires, il convenait d'obtenir de chaque pays membre, des renseignements sûrs et surtout de mettre au point un système uniforme de présentation de ces renseignements.

En même temps la tâche de l'OTAN était de "concilier les besoins militaires et les possibilités d'exécution des pays membres sur les plans politique et économique" (AC/19 EQ-D1). Le document à réaliser à cet effet était le questionnaire à adresser aux pays membres. Lors de ses 1ère, 2ème et 4ème séances (AC/19-R/1, R/2 et R/4), le comité de l'examen annuel a créé dans cet objectif un groupe de travail sur les questions économiques qui se réunit pour la première fois le 12 mai 1952.

Ce groupe de travail s'est mis en relations avec l'OECE pour obtenir les évaluations sur la puissance économique, sur les possibilités d'accroissement de la production, sur les ressources des pays membres de l'OECE qui étaient également membres de l'Otan. Une procédure a été établie pour que le questionnaire préparé annuellement par l'OECE puisse devenir un questionnaire OTAN-OECE où les aspects financiers du programme de défense auraient leur place, les pays devant envoyer simultanément à l'Otan et à l'OECE leur rapport destiné à l'OECE. Les réponses à ce questionnaire OTAN-OECE sont parvenues régulièrement à l'OTAN sous forme de memorandum coté "memo". Ces "memo" ont été réunis aux autres documents de l'examen annuel, (voir annexe VII).

Dès le 23 mai 1952 une note du Secrétaire du groupe de travail sur les questions économiques (AC/19(EQ)D3) exposait que le coût des besoins militaires et des plans de défense était une partie essentielle de l'examen annuel et que la partie économique ne saurait être discutée séparément de ces questions. Il importait donc de collaborer très étroitement avec le Groupe Permanent et de réunir les tableaux économiques avec les tableaux militaires pour ne plus obtenir qu'un seul questionnaire. Cette proposition a été retenue à la séance du 27 mai 1952 du groupe de travail (AC/19(EQ)-R/4. Dès cette date un membre du Bureau de liaison du Groupe Permanent (SGLO) a participé aux réunions du groupe de travail qui a pris le nom de groupe de travail sur le questionnaire.

Le questionnaire préparé par le groupe de travail a été soumis au comité de l'examen annuel qui a décidé de le soumettre à son tour au Conseil en vue de son adoption. Le 9 juillet 1952 le premier questionnaire était publié.

Le document comprend des formulaires et des tableaux accompagnés d'instructions et de définitions. Les pays sont invités à décrire leur effort de défense c'est-à-dire exposer, sous forme de memorandum, leur programme de mise sur pied effective de leurs forces militaires, leurs disponibilités en matériel, (soit de source nationale, soit sous forme d'achat, soit au titre de l'aide mutuelle) et les mesures qu'ils prennent pour combler les déficits. Il leur était aussi demandé de décrire les aspects financiers de leurs programmes et de les évaluer en comparaison de leurs possibilités économiques, cette évaluation présentée sous forme de memorandum devait compléter les réponses adressées par chaque pays au questionnaire de l'OECE.

Le groupe de travail sur le questionnaire économique porte la cote AC/19 EQ. Il a gardé cette cote lorsqu'il s'est appelé groupe de travail sur le questionnaire.

Le 4 juillet, ses objectifs étant atteints par la production du questionnaire pour l'examen annuel 1952, il a suspendu ses travaux : sa tâche

sera reprise à la fin de l'année 1952 par le groupe de travail sur la procédure AC/39.

Il était présidé par M. SERGENT, Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et financières et composé d'experts envoyés par les délégations, de membres du Secrétariat international et d'un représentant du Groupe permanent.

Il a produit 39 documents cotés AC/19 (EQ)-D1 à D39 qui sont datés du 13 mai au 11 juillet 1952.

Il s'est réuni 22 fois. Les procès verbaux des réunions qui se sont tenues du 12 mai au 4 juillet 1952 sont cotés AC/19 (EQ)-R 1 à R 22.

Tous ces documents sont reproduits sur le film n°57 (voir annexe VII-A-1/1) et sont déclassifiés. Les cartes index indiquent les titres de chaque document. C'est pourquoi nous n'avons dressé qu'un inventaire sommaire.

Un sous groupe a été établi par le groupe de travail sur le questionnaire pour mettre au point la partie du projet du questionnaire relative à la production et réviser les tableaux à caractère très technique. Ce sous-groupe s'est ajourné en juin 1952 après avoir fait rapport au groupe de travail sur le questionnaire.

Ce sous groupe s'est réuni trois fois, les 7, 9 et 11 juin 1952. Les procès-verbaux des réunions portent les cotes

AC/19 (EQ) R1

puis AC/19 (EQ -production) R1 et 2

Ils sont reproduits sur le film 57 et déclassifiés - voir annexe VII-A-1/1.

Comité de l'examen annuel

Groupe ad hoc chargé de la préparation des projets de rapport au Conseil mentionnés dans le document

AC/19 - R 190

(art 5 du protocole II du traité de Bruxelles révisé)

AC/19 WG

1958

Dans sa séance du 16 janvier 1958 (AC/19 - R 190) le Comité de l'examen annuel a créé un groupe de travail restreint chargé de préparer

A) un projet de réponse à la lettre du Secrétaire général de l'UEO relative à l'application de l'article 5 du protocole II du traité de Bruxelles révisé au sujet du

niveau des effectifs et des armements des forces de défense intérieure et de police sur le continent européen.

et B) un projet de rapport sur la procédure à suivre pour la mise en oeuvre des paragraphes 4 et 5 de la résolution du Conseil CM(54) 85 définitif sur le même sujet.

Présidé par le Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et financières, F.D. GREGH, il était composé des représentants de la France, de la R.F.A., de l'Italie et du Royaume-Uni, pays membres de l'UEO, et de représentants des Etats-Unis, de la Grèce et de la Norvège.

Les documents cotés AC/19 (WG)-D1 à D3 sont au nombre de trois, inventoriés annexe VII-A-1/2. Aucun procès verbal de réunion ne figure sur le film 232 qui reproduit les documents de ce comité. Ces documents sont déclassifiés.

2 - Groupe de travail sur la procédure de l'examen annuel
Working group on annual review procedure

AC/39
1952 - 1958

Ce groupe de travail créé par le comité de l'examen annuel lors de sa séance du 15 décembre 1952 (AC/19-R-32 item II) porte la cote AC/39. Il avait pour mission d'étudier la procédure employée pour la poursuite de l'examen annuel 1952, c'est-à-dire "d'établir des recommandations applicables aux travaux qui devront être exécutés avant le printemps 1953 et sur les renseignements supplémentaires que les gouvernements seront invités à fournir pour la poursuite de l'examen annuel".

Il était présidé par un membre de la division économique et financière et composé d'un représentant de chacun des pays membres, de membres du Secrétariat international, de représentants du Groupe permanent et du SHAPE.

Comme prévu par le comité de l'examen annuel, il a tenu sa première séance le 16 décembre 1952 et a immédiatement élaboré la procédure pour mener à bien la rédaction définitive du rapport de l'examen annuel 1952.

Ce groupe de travail a poursuivi ses travaux d'année en année au-delà de 1958.

De 1952 à 1958 les procès verbaux des séances, en langue anglaise et en langue française sont réunis sous la cote AC/39-R 1 à R 51.

La procédure étant de mieux en mieux rodée, au fil du temps, ce groupe de travail travaillera plus rapidement et les documents sont moins nombreux pour les années 1956 à 1958 que pour les premières années suivant immédiatement sa création.

Il a produit, de 1952 à 1958, 108 documents cotés AC/39-D1 à D108.

Le premier document est un projet de proposition pour les travaux de l'examen annuel 1952 restant à effectuer, puis le groupe de travail s'est vite préoccupé de la procédure à mettre sur pied pour l'examen annuel 1953 ; choix d'une époque pour l'examen annuel, principes de base, projet pour les renseignements à fournir sur les propositions des organismes militaires en vue de modifications dans leurs forces, dispositions pour la distribution des documents, préparation et plan du questionnaire ; manière de présenter les dépenses de défense, présentation des chapitres, des renseignements économiques, projets de tableaux, dépenses d'entretien (pour le rapport au Conseil) ; modification du questionnaire, procédure de travail des activités militaires, sommaire des questions à discuter, directives pour la préparation par les gouvernements du rapport intérimaire sur les mesures prises en vue de donner effet aux recommandations formulées au cours de l'examen annuel 1953. Pour le questionnaire 1955 : projets de sections, forces navales, aériennes, terrestres, projet de directives pour le memorandum général etc... Distribution des réponses au questionnaire, procédure, calendrier pour l'examen des réponses, tableaux récapitulatifs des forces, dépenses de défense...

Ce groupe de travail a également produit 27 notes administratives cotées AC/39-N1 à N27 datées de 1952 à 1955, ce sont des convocations à des réunions et le calendrier des réunions du groupe de travail. On relève aussi 10 documents de travail cotés AC/39-WP 1 à WP 10 datés de 1953 à 1956.

En outre le groupe de travail sur la procédure a décidé de créer un sous groupe technique sur l'équipement et la production pour le questionnaire de l'examen annuel 1953.

Ce sous groupe coté AC/39 EP s'est réuni deux fois en mars 1953. On possède seulement les deux procès verbaux de ces réunions - à l'exclusion de tout autre document.

Les documents de ce groupe de travail AC/39 ont été microfilmés, année par année, ou deux années par deux années, c'est pourquoi ils se trouvent sur différents films, soit :

les films : 70 pour les années 1952-1953
 122 pour les années 1954-1955
 182 pour les années 1956-1957 (1er semestre)

218 pour l'année 1957 (2ème semestre)
283 pour l'année 1958

Un inventaire de ces documents a été établi (annexe VII-A/2). Ils sont été déclassifiés par DN 77-15. Nous recommandons leur mise en lecture publique.

Soit 108 documents cotés AC/39-D/1 à 108
- 51 comptes rendus de séances AC/39-R/1 à 51
- 27 notes administratives AC/39-N/1 à 27
- 10 documents de travail AC/39-WP/1 à 10
- 2 comptes rendus du sous-groupe AC/39 EP R/1 et 2

3 - Groupe de travail sur le questionnaire du CTC
Working group on TCC questionnaire

AC/17
1952

Afin de donner aux représentants de la Grèce et de la Turquie un aperçu des informations qu'ils auront à fournir à l'automne 1952 pour l'examen annuel, un groupe de travail sur le questionnaire du CTC AC/17 se réunit le 11 avril 1952 et a produit un seul document le compte rendu coté AC/17-R/1 inventorié annexe VII-A-3.

B - GROUPES DE TRAVAIL RELEVANT DU COMITE DE L'EXAMEN ANNUEL

1 - Groupe de travail sur les dépenses annuelles d'entretien
Working group on annual recurring costs

1953-1957
AC/57

Devant les difficultés soulevées par le calcul des dépenses annuelles d'entretien des matériels militaires, le comité de l'examen annuel lors de sa réunion du 7 octobre 1953 décida de créer un groupe de travail qui aurait pour mission d'aider le secrétariat à éclaircir les questions de méthode sans aborder le domaine de l'examen des renseignements chiffrés (AC/19-D/80 du 1er octobre 1953) et AC/19-R 60 part II). Ce groupe de travail sur les dépenses annuelles d'entretien porte la cote AC/57.

Son mandat établi par le comité de l'examen annuel (AC/19-D/80 du 1er octobre 1953, révisé lors de la réunion du 7 octobre 1953) est repris dans le premier document de ce groupe de travail AC/57-D1 du 12 octobre 1953 :

"Eclaircir les hypothèses sur lesquelles les divers pays se sont fondés et les méthodes qu'ils ont utilisé pour répondre au questionnaire. Evaluer la comparabilité des chiffres des coûts annuels courants figurant dans les réponses et chercher à établir une estimation de ces coûts sur une base comparable. Formuler des recommandations sur les hypothèses et les méthodes à utiliser dans les futurs examens annuels".

Ce groupe de travail est composé d'un Président M. HORSEFIELD du Secrétariat international, d'experts fournis par les délégations, de représentants du Secrétariat international et du bureau de l'officier de liaison du Groupe Permanent. Il reçoit ses instructions du comité de l'examen annuel et rapporte à ce même comité.

Ce groupe de travail se réunit pour la première fois le 16 octobre 1953, il prit note de son mandat, se donna des objectifs et des méthodes de travail (AC/57-D 2). Fin novembre il prépara un rapport (AC/57-D 4) destiné au comité de l'examen annuel auquel il sera présenté sous la cote AC/19-D 95. Ce rapport distingue le fonctionnement et l'entretien du matériel d'une part et le remplacement du matériel d'autre part.

Le groupe de travail continua ses travaux en 1954, et en 1955. Le problème du remplacement du matériel obsolète prenait de plus en plus d'importance à côté de celui des coûts d'entretien, à tel point que lors de la réunion du 24 avril 1956 (AC/57-R 14) la question fut posée de savoir si le remplacement du matériel périmé devait à l'avenir être traité par le groupe de travail.

Celui-ci fit encore une réunion le 12 juin 1956 au cours de laquelle il semble bien qu'il n'y ait pas eu d'accord sur le programme proposé. Il se sépara en invitant le Secrétariat international à préparer un document tenant compte des suggestions présentées lors de la réunion, suite n'a pas été donnée et le groupe de travail s'est dissous.

Les documents de ce groupe de travail sont réunis sous la cote AC/57. Ils se composent de

- 15 procès verbaux de réunions
AC/57-R/1 à R/15 tenus du 20 octobre 1953 au 12 juin 1956

- 21 documents
AC/57-D/1 à D/21 datés du 12 octobre 1953 au 11 juillet 1957.

Les sujets traités sont outre le mandat et les méthodes de travail du groupe, un résumé des données fournies par l'étude technique des coûts annuels d'entretien, deux projets de rapport au comité de l'examen annuel, des projets de tableaux et d'instructions pour le questionnaire de l'examen annuel et

plusieurs documents sur le remplacement du matériel devenu périmé ("obsolète").

- 2 documents de travail
AC/57-WP/1 et 2 des 14 janvier et 15 décembre 1954

- 5 notes administratives
AC/57-N/1 du 11 novembre 1953
à AC/57-N/5 du 19 septembre 1955

Ces documents se trouvent sur les films n°129 et 184 (voir annexe VII-B-1). Ils sont pour la plupart en anglais et en français. Ils ont tous été déclassifiés par DN-77-15. Leur mise en lecture publique est recommandée, ils font partie de l'examen annuel.

2 - Groupe de travail sur le service militaire
Working group on National military service

AC/83
1954 - 1956

Le Conseil de l'Atlantique Nord a, dans sa résolution finale sur l'examen annuel 1953, CM(53)165 définitif, accepté comme directives militaires les observations formulées par le Comité militaire, qui a précisé que "les pays devraient reconsidérer le problème du service militaire national sous tous ses aspects et notamment les problèmes relatifs aux exemptions, aux ajournements et à l'emploi des femmes".

Pour mettre ces directives en application, le Comité de l'examen annuel qui avait commencé à étudier la question (AC/19-D/102), a créé, au cours de sa séance du 26 août 1954 (AC/19-R/92) un groupe de travail sur le service militaire dans les pays OTAN (Working group on national military service in Nato countries) coté AC/83.

Ce groupe de travail fut présidé par un membre du Secrétariat international M. HUET, qui devint par la suite chef de la section finances et budget de défense. Il était composé d'experts fournis par les délégations, de membres du Secrétariat international et de représentants du SGLO et du SHAPE.

Son mandat défini dans les documents AC/19-D/112 rev et repris dans AC/83-D/1 est le suivant :

(a) "aider, au cours de l'examen annuel 1954, le Secrétariat international à élaborer un chapitre général sur le service militaire dans les pays de l'OTAN pour étude par le Comité de l'examen annuel ;

(b) faire connaître au Comité de l'examen annuel toutes les recommandations intéressant l'OTAN dans son ensemble de nature à améliorer les systèmes actuels de service militaire ;

(c) fournir, dans la mesure du possible, tout renseignement pouvant aider le Secrétariat international à proposer au Comité de l'examen annuel les mesures pratiques que pourraient prendre chaque pays pour améliorer immédiatement l'efficacité de son système de service militaire".

Le groupe de travail étudia d'abord les aspects à court terme des problèmes relatifs au service militaire qui se limitèrent aux questions proprement militaires (AC/83-D/2 rev). Il établit un questionnaire et se basant sur les réponses des pays à ce questionnaire, il prépara un rapport à soumettre au Comité de l'examen annuel (AC/83-D/5 du 30 septembre 1954) qui fut repris dans le rapport final de l'examen annuel.

Le principe de la poursuite à long terme des aspects plus généraux des problèmes du service militaire sur les plans politique, économique et du point de vue de la main d'oeuvre, fut ensuite retenu et le groupe de travail demanda au Comité de l'examen annuel de prolonger son mandat. Un deuxième questionnaire AC/83-D/8 final du 7 mars 1955 fut distribué aux pays membres sauf à la République Fédérale d'Allemagne (1). Les réponses furent analysées et un rapport fut préparé pour le Comité de l'examen annuel AC/83-D/10 du 10 août 1955.

A la fin de la séance du 29 août 1955, le Président estima que le groupe de travail avait terminé sa tâche. Il appartenait "au Comité de l'examen annuel de recommander au Conseil les décisions à prendre au sujet des problèmes en suspens". Ce fut la dernière séance de ce groupe.

Les documents de ce groupe de travail sont cotés AC/83. Ils se décomposent en :

10 documents AC/83-D/1 à D/10
9 procès verbaux de réunions AC/83-R/1 à R/9
3 notices administratives AC/83-N/1 à N/3
et 33 documents de travail AC/83-WP/1 à WP/33

Tous ces documents se trouvent au début du film 137. Un inventaire détaillé a été dressé voir l'annexe VII-B-2.

Cette sous-série a été entièrement déclassifiée par DN 77-15.

Nous recommandons sa mise en lecture publique car elle constitue l'un des éléments de l'activité relative à l'examen annuel pour les années 1954 et 1955.

(1) L'accession de la RFA au traité de l'Atlantique Nord devint effective le 5 mai 1955 mais elle n'avait pas encore mis sur pied ses contingents.

C - LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN ANNUEL

La tâche du Comité de l'examen annuel était immense ; la première préoccupation du Comité de l'examen annuel a été d'obtenir les moyens de mettre sur pied toute une organisation, pour réaliser les nombreux travaux que nécessitait cette entreprise, ce que montrent les premiers documents du Comité AC/19-D/1, D/3, D/10.

Il fut décidé que le Secrétariat international serait renforcé et du personnel recruté. En outre cinq groupes d'études furent créés ; ces groupes techniques furent composés de membres des diverses divisions et services du Secrétariat international ainsi que du personnel temporaire prêté par les délégations et les organismes militaires du Conseil ; ce furent :

- le groupe d'études sur les considérations militaires;
- le groupe d'études sur les dépenses de défense
- le groupe d'études sur le matériel et la production ;
- le groupe d'études sur l'infrastructure ;
- le groupe d'études sur des possibilités économiques.

auxquels sera ajouté le Groupe d'étude sur les statistiques tandis que le Groupe d'études sur l'infrastructure sera supprimé pour l'examen annuel de 1953, les études seront traitées par le comité de l'infrastructure (voir chapitre IX)

En outre un comité directeur (steering committee) fut chargé de surveiller les travaux de synthèse exécutés par le Secrétariat international et le bureau de liaison du Groupe permanent (AC/19-D/19).

De nombreux documents que l'on peut qualifier pour la plupart de documents de travail, ont donc été produits ; une série spéciale fut créée, cotée AR, et réservée aux documents à usage interne émis par le Secrétariat international. Vinrent s'ajouter d'autres cotes CE (Country examination), et SC (Steering Committee) ; ces cotations furent assez mouvantes, le tableau page 43 en donne le résumé. Nous allons essayer de suivre les documents produits au cours du déroulement des opérations de l'examen annuel, année par année.

1 - EXAMEN ANNUEL 1952

L'examen annuel de l'année 1952, bien que succédant aux travaux du Comité temporaire du Conseil, est une nouveauté, et sa mise en oeuvre ne s'est pas faite sans tâtonnements et sans difficultés. Il existe donc pour cette première année un grand volume de documents.

1) L'établissement du questionnaire constitue la première phase de l'examen annuel :

Pour la révision annuelle de 1952, le groupe permanent avait préparé un exposé des objectifs fermes de défense pour le 31 décembre 1953, des objectifs provisoires recommandés pour le 31 décembre 1954, et aux fins d'élaboration des programmes, des objectifs recommandés pour le 31 décembre 1955. L'état révisé de ces objectifs a été publié dans le document MRC/12 définitif. Le questionnaire adressé à tous les pays membres se base sur ce document. Il fut établi par le sous-groupe de travail du questionnaire (AC/19 EQ) puis examiné par le Comité de l'examen annuel qui a décidé de le soumettre au Conseil en vue de son adoption. Le 9 juillet, il était publié sous le titre de "questionnaire adressé aux pays en vue de la réunion annuelle 1952 des besoins qu'entraînent la création et l'entretien d'une puissance défensive". Il porte la cote ARQ (52) et comporte :

Introduction générale

Partie A : Effort de défense avec introduction et subdivisée en
Section I Forces disponibles (avec tableaux et notes)
Section II Dépenses nécessaires et prévues (idem)
Section III Besoins et ressources en matériel (idem)
Section IV Infrastructure (idem)

Partie B : Considérations économiques avec introductions,
instructions, questionnaire de l'OECE
Section V tableaux économiques complémentaires
Annexe : définition et classification des dépenses de
défense.

Ce questionnaire fut alors envoyé à toutes les délégations avec la recommandation d'y répondre rapidement.

Les réponses très volumineuses parvinrent au Secrétariat international et circulèrent sous la cote ARR assortie du nom du pays ; par exemple ARR (Belgique) : réponse de la Belgique.

Les rapports des délégations auprès de l'OECE (voir AC/19-EQ) furent également adressés à l'OTAN.

2) Alors commença l'examen des réponses. Un lourd travail d'examen critique qui nécessita une étude approfondie par les équipes techniques, l'établissement de tableaux d'ensemble, la rédaction de questions à poser à chaque pays en vue de demander des explications voire d'obtenir un effort supplémentaire et, surtout, il fallait réaliser l'harmonisation entre l'effort de défense et les possibilités économiques de chaque pays.

Sont alors produits :

a) Les documents de la série AR - rapports et memoranda destinés au personnel travaillant sur l'examen annuel - documents sans diffusion - uniquement dans la langue d'origine, français ou anglais, pour l'examen annuel 1952. Ce sont le plus souvent des instructions ou des renseignements. Ils sont au nombre de 21, cotés AR/1 à AR/21, allant du 15 septembre 1952 au 24 mars 1953. Il convient d'y ajouter le document ON(52)100 du 15 septembre 1952 : office notice, staff organisation and procedure for annual review. Ils se trouvent sur le film 18.

b) Les documents de travail WP cités pour mémoire car la première édition a disparu. On ne possède plus que les documents corrigés (voir plus loin). Ce sont les études faites par chacune des cinq équipes techniques pour chaque pays et qui seront examinées par le Comité de l'examen annuel.

c) Les documents de la série CE - examen des réponses des pays - (country examination). Pour chaque pays, un groupe de travail, organisé par le Comité de l'examen annuel, était chargé d'examiner les réponses des pays, de dresser une liste de questions à poser à la délégation, de faire des tableaux, etc... Cette série CE est donc subdivisée en 14 sous séries, une par pays, représenté chacun par une lettre, l'initial du nom de pays en Français sauf pour l'Islande, représentée par H et les Pays-Bas par M. Chaque sous série contient des documents D et des procès verbaux de séances R où le pays examiné était questionné, répondait et faisait au besoin une déclaration.

Par exemple pour la Belgique, on a les cotes CE/B/D/1 à D/22 et CE/B/R/1. Les dates de ces documents CE vont du début octobre à la mi-décembre 1952.

3) Toute cette préparation devait servir à la rédaction du rapport. En 1952, les dates n'avaient pas été tenues, les réponses des pays étaient arrivées avec retard, il y avait eu de la confusion dans la procédure de l'examen des réponses, si bien que le premier projet de rapport demandé pour l'automne 1952 n'était pas prêt. Ce premier projet DFR (Draft First Report) fut donc préparé pour être soumis à la session ministérielle de décembre 1952. Ce rapport comprend :

Préface
Partie I - rapport sommaire

Partie II - en sept sections techniques
Partie III - études pour chacun des 14 pays.

C'est un document en langues anglaise et française de 140 pages environ dans chaque langue. Amendé, révisé par le Comité de l'examen annuel, il fut soumis au Conseil sous la référence CM (52) 130 en même temps qu'un projet de résolution CM (52) 133 et examiné également par les autorités militaires qui firent des commentaires MC/39/1 final.

Le Conseil en session ministérielle examina ensuite ce premier rapport les 17 et 18 décembre 1952 et constata que des progrès importants mais insuffisants avaient été réalisés et fit des recommandations sur la poursuite de l'examen annuel 1952 (CM(52)145) tendant à obtenir un renforcement des possibilités politico-économiques des pays, un accroissement de leurs ressources consacrées à la défense, de continuer les transferts, entre pays, de ressources pour la défense commune, d'étudier le financement à long terme de projets importants ; l'accent devait être mis sur l'efficacité des forces, sur la normalisation du matériel. Il était donc nécessaire d'obtenir des renseignements complémentaires des pays.

En outre le rapport définitif devait s'efforcer de refléter, pour les forces terrestres, les nouvelles normes de préparation qui seront disponibles pour janvier 1953 et être appliquées à temps pour le second rapport prévu pour le 15 mars, il fallait quelque peu modifier le texte du rapport.

C'est alors que le Comité de l'examen annuel mit en place le groupe de travail de la procédure AC/39, qui organisa la préparation de ce second rapport, tandis que les équipes du Secrétariat international se remettaient à la tâche.

Les études techniques des documents WP furent reprises et amendées, ils devinrent en janvier 1953 des documents WP corrigés. Nous avons donc pour chacun des quatorze pays une série WP/1 corr à 5 corr (un document par équipe technique) : par exemple pour la Belgique : B/WP/1 corr à 5 corr. En outre, un document GEN/WP/1 de janvier 1953 contient des directives pour les documents de travail.

Le SHAPE publia des recommandations en février et mars 1953 qui portent la cote SR auxquelles les pays répondirent sous le même sigle. On a donc pour la Belgique, par exemple, SR/B1 et SR/B2.

Un second rapport, amendé selon les indications du Conseil et compte tenu des recommandations militaires, fut alors préparé, puis examiné, corrigé, revu par le Comité de l'examen annuel. C'est le document DSR (Draft Second Report) dont le plan est sensiblement le même que pour le premier rapport.

Le Comité militaire fit des commentaires sur le second rapport dans le MC/39/2 final, puis le Conseil des représentants permanents décida de soumettre ce rapport au Conseil en session ministérielle sous la référence CM(53)35. Le Conseil approuva, lors de la séance du 24 avril 1953 (CR(53)23) et adopta aussi la résolution CM(53)47 définitif sur les objectifs de forces, et l'augmentation du volume des forces, invitant ainsi les gouvernements à poursuivre leurs efforts. Un communiqué de presse a été publié.

En résumé pour l'examen annuel 1952, on trouve les documents suivants :

ARQ (52) questionnaire (annexe VII-C-1/1)
AR/1 à 21 documents du Secrétariat international
(VII-C-1/2)
ARR (pays) (14 sous séries, une par pays) (VII-C-1/3)
CE - GEN D/1 à 7 (VII-C-1/4)
CE -pays D (documents) (14 sous séries) (VII-C-1/5)
CE pays R/1 (compte rendus de réunions (14 sous
séries) (VII-C-1/5)
GEN - WP/1 (VII-C-1/6)
Pays WP/1 corr à 5 corr (14 sous séries) (VII-C-1/7)
Le 4ème rapport de l'OECE (14 rapports) (VII-C-1/8)
SR/1 et 2 Recommandations du SHAPE (14 sous séries)
(VII-C-1/9)
DFR - 1er projet de rapport au Conseil (VII-C-1/10)
Premier rapport au Conseil CM(52)130 (VII-C-1/11)
DSR - 2ème projet de rapport au Conseil (VII-C-1/12)
CM (53) 35 rapport au Conseil (VII-C-1/13)

Tous les documents énumérés sont recensés dans les listes jointes en annexe VII-C-1/1 à 13. Nous avons dressé des inventaires sommaires et nous avons joint une photocopie, fournie par la section archives du Bureau d'Ordre central, des listes des documents recensés pièce par pièce. Ces documents sont reproduits sur les films 18 à 31 où tous les documents relatifs au même pays sont rassemblés avant de passer au pays suivant. On y trouve également les rapports au Conseil cotés CM(52)130 et CM(53)35. Tous ces documents sont déclassifiés à l'exception des documents du Conseil CR et des documents militaires MC et MRC.

2 - EXAMEN ANNUEL 1953

Pour l'examen annuel 1953, les directives ont été données par le Conseil CM(53)40 et par le document du Comité militaire MC/46/1 modifié à plusieurs reprises et arrêté à MC/46/2 final du 21 avril 1954.

Le Conseil, dans le document CM(53)48 définitif du 24 avril 1953 adopté par le Conseil le 24 avril 1953 CR(53)23, avait demandé d'établir des programmes à plus long terme que ceux de 1952. Il est proposé de fixer des objectifs fermes pour 1954, des objectifs provisoires pour 1955 et des prévisions quant aux programmes de 1956 et si possible de fournir des directives pour 1957 (MRC/12 et 12 final). Il convenait aussi d'examiner de manière plus approfondie le problème des dépenses, de prendre en considération le fait que les efforts de défense ne paraissaient pas peser de manière égale sur tous les pays membres.

Le questionnaire a été établi par le Comité de la procédure (AC/39) puis examiné et approuvé par le Comité de l'examen annuel. Il porte la cote ARQ(53). Compte tenu des directives militaires, les renseignements demandés pour la constitution des forces devaient porter sur une analyse des forces par formation et par unité. Les dépenses devaient être les dépenses réellement prévues, les dépenses annuelles d'entretien seraient traitées de façon plus approfondie.

Après la table des matières et la préface, on relève trois sections dans le questionnaire : forces militaires - matériel et munitions - dépenses de défense, et six annexes relatives aux questions financières.

Rédigé en français et en anglais, ce document est reproduit sur le film 32.

Une fois adopté et publié, le questionnaire a été distribué aux pays membres. A charge pour eux d'y répondre dans un délai assez court.

Pour des raisons d'ordre budgétaire et notamment parce que le Président des Etats-Unis dépose son projet de budget sur le bureau du Congrès américain dès le mois de janvier, il était souhaitable que l'examen annuel se terminât en novembre ou décembre pour que les Etats-Unis pussent tenir compte des projets alliés dans leur programme d'aide à l'étranger. C'est la raison pour laquelle il a été convenu que l'OTAN adopterait l'année civile pour ses propres plans. Le but était donc de présenter le rapport annuel au Conseil à la session ministérielle de décembre. La procédure de l'examen des réponses est sensiblement la même que pour l'examen annuel 1952 avec toutefois quelques simplifications (CM(53)40 du 13 avril 1953).

Les réponses des pays au questionnaire sont incluses dans la série AR(53). Cette série pour 1953 se subdivise en autant de cotes qu'il y a de pays membres soit quatorze ; la cote est la suivante AR(53) suivie du nom du pays puis de la lettre D (documents) et d'un numéro d'ordre pour chaque document. Ainsi les réponses au questionnaire portant les premiers numéros de la cote, par exemple : AR(53) Belgium D/1 à 6.

- les documents d'ordre général, donnant les instructions du Secrétariat international pour la préparation du rapport sont cotés AR(53) General-D/1 à D/14.

Les documents de la série AR(53) sont en général dans les deux langues.

- la série de documents réservés aux membres du Secrétariat international et donnant renseignements et instructions (ancienne série AR(52) D) sont cotés AR(53) staff D. Ils sont dans une seule langue (le plus souvent en anglais) et sont au nombre de 13. AR(53) Staff-D/1 à D/13.

L'examen des réponses au questionnaire a été fait par les équipes techniques qui en 1953 étaient les suivantes :

- considérations militaires
- dépenses de défense
- équipement et production
- considérations économiques
- statistiques

et les sous groupes d'examen tels qu'ils existaient en 1952 mais dont les membres étaient nommés pour chaque examen annuel. Les premières analyses et les premiers projets ne portent plus la cote CE ou WP mais la cote du Comité directeur - Steering Committee SC(53). Ils se répartissent :

- en documents généraux : SC(53) General-D/1 à D/18 qui donnent des renseignements, des directives, et les projets de chapitre général pour le rapport ;

- en documents par pays : SC(53) nom du pays D, soit quatorze sous groupes contenant chacun six à sept documents par exemple : SC(53) Belgium D/1 à D/6 ; chaque sous série contient les memoranda des équipes techniques, y compris les tableaux statistiques et un projet de rapport sur le pays.

Les tableaux et les projets de rapports sont examinés et repris dans la série AR(53) D à la suite des réponses des pays en vue de leur présentation au Comité de l'examen annuel. Il en sera de même du chapitre général. Ces projets de rapport seront ensuite approuvés et repris par le Comité de l'examen annuel pour constituer le document du Conseil CM(53)150.

Le plan de ce rapport 1953 est sensiblement le même que celui de 1952, il comporte trois parties :

- partie I - généralités - plan du rapport - étude d'ensemble
- partie II - études spécialisées

- partie III - études par pays avec les recommandations et en annexe des tableaux sur les objectifs des forces.

Il fut examiné par le Conseil en session permanente et par le Comité militaire qui fit des observations (MC/39/3 définitif) approuvées par le Conseil et annexées au projet de résolutions. Il fut présenté au Conseil et adopté en session ministérielle le 15 décembre 1953, avec le projet de résolutions ; un communiqué de presse fut publié le même jour, accompagné d'un tableau des dépenses de défense de chaque pays et des chiffres de l'aide mutuelle américaine.

Le projet de résolution CM(53) 165 définitif du 15 décembre 1953 invitait les pays membres à "présenter un bref exposé des progrès qu'ils ont réalisés dans la réalisation des objectifs fermes et dans la mise en oeuvre des recommandations". Les réponses sont parvenues au cours de l'année 1954 sous forme de note sur les progrès accomplis, ces notes furent insérées dans la série AR(53) pays D dont ils sont le dernier document.

En résumé, nous avons les documents suivants :

ARQ(53) questionnaire (annexe VII-C-2/1)
AR(53) staff D/1 à 13 (annexe VII-C-2/2)
AR(53) GEN D/1 à 14 (annexe VII-C-2/3)
AR(53) pays - D (quatorze sous séries) réponses, projets de rapport et application des recommandations (annexe VII-C-2/4)
SC(53) GEN D/1 à 18 (annexe VII-C-2/5)
SC(53) pays - D (quatorze sous séries) (annexe VII-C-2/6)
5^e rapport de l'OECE (annexe VII-C-2/7)
CM(53)100 rapport au Conseil (annexe VII-C-2/8)
SACLANT SER 600 (annexe VII-C-2/9)

Tous ces documents sont déclassifiés à l'exception des comptes rendus du Conseil et des documents militaires. Ils se trouvent sur les films 32 à 36 et regroupés par pays comme en 1952 - nous en avons dressé un inventaire sommaire (annexe VII-C-2/1 à 8). Nous avons ajouté en annexe une liste de recommandations du SACLANT, confiée au Bureau d'Ordre central pour être microfilmée ; ces documents qui ont servi, en partie de base pour les considérations militaires sont encore classifiés. Nous pensons, qu'après quarante ans, la déclassification pourrait être envisagée.

3 - EXAMEN ANNUEL 1954

Le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session ministérielle le 15 décembre 1953 a adopté une résolution sur l'examen annuel 1954 (CM(53)166 final du 15 décembre 1953). Cette résolution demande notamment de se

conformer aux directives du document du Comité militaire MC/46/3 final du 9 décembre 1953, de simplifier le travail, de proposer des objectifs de forces fermes pour 1955, provisoires pour 1956, indicatifs pour 1957 et si possible de donner pour 1958 des indications pour l'élaboration de programmes de matériel, de rechercher des solutions aux problèmes à long terme que pose le maintien des forces et notamment les équipements avec du matériel standardisé. Tout cela afin de procéder, en raison de la tension internationale, à la constitution d'une force collective maintenue à un degré de préparation aussi élevé que possible et maintenu par des réserves.

L'établissement du questionnaire reste la responsabilité du groupe de travail sur la procédure. Des simplifications y ont été apportées : il a été jugé inutile de reprendre les renseignements déjà fournis en 1953, les tableaux ont été simplifiés. Le questionnaire a été publié en anglais et en français sous la cote ARQ(54), il se trouve sur le film n°77 - son plan est le suivant :

- table des matières et préface
- Section A - plans de forces militaires et annexes
- Section B - besoins, ressources, déficits en matériels et munitions (et annexes)
- Section C - prévision des dépenses de défense.

Il est recommandé d'harmoniser les réponses aux sections A et B avec les plans qui peuvent être mis en application d'après le programme financier exposé dans la section C.

Les réponses au questionnaire sont diffusées sous les premiers numéros de la cote AR(54) pays - D.

La procédure pour l'examen des réponses et la préparation du rapport fut arrêtée par le Comité de l'examen annuel dans le document AC/19-D/97 définitif du 18 février 1954 et détaillée dans les documents SC(54) general D/11 du 20 mai 1951 et EP(54) GEN-D/1 du 15 juin 1954.

C'est ainsi que la composition et les fonctions des divers groupes participant à l'examen annuel sont décrits : outre les missions militaires, on trouve :

Le Comité directeur - steering committee - dont nous rappelons qu'il réunit sous l'autorité du Secrétaire général tous les membres du Secrétariat international participant à l'examen annuel et les représentants militaires intéressés du groupe permanent (SGLO). Il coordonne les travaux des diverses sections du Secrétariat et du bureau de liaison du Groupe permanent sur toutes les questions de l'examen annuel (procédure, problèmes matériels, principes sur les recommandations, examen des projets de chapitre et tous documents soumis au Comité de l'examen annuel).

Apparaissent ensuite deux nouvelles commissions :

A) La commission d'examen (Examining panel) : son président est nommé par le Secrétaire général, il est soit le Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et financières, soit le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique ; les membres sont les représentants appropriés du Secrétariat international et du SGLO, les représentants des délégations examinées et les représentants des délégations désignées pour procéder à l'examen. La tâche de la Commission est d'éclaircir les points soulevés par la réponse du pays examiné, de s'informer des réactions de la délégation intéressée aux observations et recommandations des autorités militaires, d'obtenir de la délégation du pays à l'étude tous autres renseignements nécessaires.

B) La commission de révision (reviewing panel) dont le président est le même que celui de la commission d'examen, les membres sont des représentants du Secrétariat international, du SGLO et de la seule délégation du pays examiné. Elle a pour mission de permettre à une délégation, après réception de l'avant projet de rapport sur son pays d'apporter des corrections et de fournir toutes observations qui pourraient servir à la préparation du rapport.

Les premiers documents sur l'examen des réponses furent produits sous la cote du steering committee SC(54) pays D (études spécialisées, tableaux statistiques).

Ces documents furent transmis à la commission d'examen sous la cote EP(54) pays D auxquels s'ajoute une liste de questions à poser à la délégation. Fut ensuite préparé un avant projet de rapport par pays qui circule sous la cote SC(54) pays D ; il fut adressé aux commissions d'examen EP(54) pays D puis examiné par la commission de révision, corrigé sous la forme AR(54) country D pour être présenté au comité de l'examen annuel. De même le rapport d'ensemble fut produit successivement sous les cotes SC(54)-GEN-D, EP(54)-GEN-D, AR(54)-GEN-D.

Comme pour l'année précédente le comité de l'examen annuel étudia le projet de rapport, entendit les représentants des délégations examinées, et arrêta la version finale du rapport qui fut publié sous forme de document du Conseil CM(54)100. Le Conseil permanent et le Comité militaire examinèrent le rapport, le Comité militaire fit des commentaires dans le document MC/39/4 final du 13 décembre 1954 et le Conseil, en session permanente, décida de présenter au Conseil en session ministérielle un projet de résolutions (CM(54)117 rev) avec le rapport et les recommandations militaires.

Le plan du rapport final est le suivant :

Partie I introduction
Partie II études spécialisées avec six annexes
Partie III études par pays assorties de tableaux statistiques, de recommandations militaires et d'observations des pays.

Ce rapport publié dans les deux langues se trouve sur le film 78.

Le Conseil prit note du rapport et des recommandations et adopta le projet de résolution qui priaît les gouvernements des pays membres de présenter, par écrit, au Conseil pour le 15 avril 1955, un bref exposé des progrès effectués dans la mise en oeuvre des recommandations qui leur sont adressées dans le rapport de l'examen annuel. Ces "reports on progress" parurent en 1955 dans la série AR(55) pays D dont ils sont le premier document.

En résumé, pour l'examen annuel 1954 on a les documents suivants :

ARQ(54) questionnaire (annexe VII-C-3/1)

AR(54) general D/1 à9 (annexe VII-C-3/2)

AR(54) pays D - 14 sous séries - réponses au questionnaire, projet de rapport, commentaires sur les recommandations (annexe VII-C-3/3)

SC(54) general D/1 à38 (annexe VII-C-3/4)

SC(54) pays D - 14 sous séries - memoranda sur des sujets spécialisés (militaire, défense, matériel, économie) projet de rapport (annexe VII-C-3/5)

EP(54) general D/1 à10 (annexe VII-C-3/6)

EP(54) pays D 14 sous séries - memoranda, listes de questions (annexe VII-C-3/7)

6ème rapport de l'OECE (annexe VII-C-3/8)

CM(54) 100 rapport au Conseil (annexe VII-C-3/9)

Ces documents se trouvent sur les films 77, 78, 81, 82, 83. Ils sont tous déclassifiés. Notons que la série AR(54) staff, documents destinés seulement aux membres du Secrétariat international travaillant à l'examen annuel et mentionnée dans les documents SC(54) General D/11 et EP(54) general D/1, ne figure ni sur les films, ni dans les dossiers NISCA. Un inventaire sommaire a été établi (annexe VII-C-3/1 à9) voir aussi l'inventaire détaillé joint.

4 - EXAMEN ANNUEL 1955

L'examen annuel 1955 devait subir des modifications tendant à la fois à le simplifier et à lui donner plus d'impact vis à vis des pays membres.

La procédure pour l'examen annuel 1955, dont la simplification a été demandée par le document du Conseil CM(54)118 final (résolution sur l'examen annuel) fut définie par le Comité de l'examen annuel dans son document AC/19-D/133 rev du 11 février 1955 (incorporé dans le rapport au Conseil CM(55)20 du 17 février 1955). Il y était recommandé outre l'application du MC-46/4, de "laisser de côté les détails" et "mettre en lumière les points essentiels". Le rapport sera plus court et mettra l'accent sur "les problèmes de défense qui se posent à l'Alliance" et "suggérera ce que chaque pays pourrait faire pour résoudre ces problèmes". Le Comité de l'examen annuel a estimé qu'il était possible de réduire le volume des informations.

Pour l'établissement du questionnaire, l'effort a porté sur l'élimination des renseignements susceptibles de faire double emploi dans les réponses, tandis que l'on demandait à chaque pays de grouper ses réponses relatives aux plans futurs d'ordre militaire et financier. Le questionnaire 1955 ARQ(55) se présentait donc sous une forme différente :

- une préface et des directives pour la préparation du memorandum
- trois sections relatives aux forces : armée de terre - marine - armée de l'air
- une section économique et financière (plus réduite) et sept annexes apportant des renseignements pour aider à répondre au questionnaire.

Les réponses au questionnaire furent diffusées sous la cote AR(55) pays D/1 et suivants. Toutefois les tableaux des sections par arme, (à l'exception du premier tableau de chacune de ces sections) destinés essentiellement aux autorités militaires de l'OTAN, firent l'objet d'une distribution spéciale. Dans la pratique, ces tableaux ne figurent pas avec les réponses telles que conservées actuellement au Bureau d'Ordre central (ni sur les films, ni dans les dossiers NISCA).

Il est à noter que le questionnaire a été envoyé pour la première fois à la République Fédérale d'Allemagne et que ce furent désormais quinze réponses qui eurent à subir les épreuves de l'examen.

La procédure pour l'utilisation des renseignements fut également simplifiée (SC(55) GEN-D/2, 7 et 10 à 15) et un calendrier fut établi : la préparation, par le Secrétariat et les autorités militaires, des études par pays,

nécessaires aux sessions d'examen du Comité de l'examen annuel fut le premier travail accompli. Ces études devaient traiter des problèmes importants soulevés d'après les principales recommandations militaires. Elles seraient accompagnées de tableaux de plans de force.

Les réunions officieuses devaient avoir lieu avec la délégation intéressée et les délégations examinatrices en vue de coordonner les questions à soumettre à la session d'examen.

Les documents relatifs à ce stade sont les documents rédigés pour être soumis au SC (Comité directeur) soit :

a) un projet d'annexe statistique sur les forces - (un par pays) établi sous une nouvelle cote SC(55) pays T/1 qui fut distribué aux autorités militaires, lesquelles après une mission d'étude dans les pays intéressés et au vu des réponses au questionnaire formulèrent des recommandations ;

et b) des projets d'études sur les pays (cotés SC(55) pays D/1) qui traitent en conclusion des problèmes importants soulevés par les recommandations militaires. Les documents sont accompagnés d'une liste de questions préliminaires à poser au pays intéressé (SC pays D/1).

Ces projets d'études sont examinés par le Steering committee, discutés officieusement avec la délégation du pays intéressé et les délégations désignées pour chaque pays ; ils sont corrigés avant d'être publiés sous la forme AR(55) Pays study WP/1 puis AR(55) pays study D/1 et accompagnés d'une liste préliminaire de questions à poser à la délégation du pays intéressé. C'est à dire les documents AR(55) pays study WP/2 qui deviendront AR(55) pays study D/2.

Ces documents sont alors présentés à la session d'examen du Comité de l'examen annuel, l'annexe statistique sur les forces (établie d'après SC(55) pays T/1) est jointe à l'étude sur le pays.

Vinrent ensuite les sessions d'examen du Comité de l'examen annuel et la préparation du projet de rapport à soumettre au Conseil. A partir de l'examen annuel 1955 le Comité de l'examen annuel tint des sessions au cours desquelles les délégations examinatrices et celles qui le désiraient se joignirent au Secrétariat international et aux autorités militaires pour poser des questions à la délégation intéressée. Les procès verbaux de ces sessions sont consignés dans la série AC/19-R. Les documents examinés (AR(55) pays study D/1) furent ensuite corrigés selon les décisions prises lors des séances, rédigés de nouveau et devinrent les documents SC(55) pays chapter D/1.

Ils furent repris ensuite sous la cote AR(55) (pays) chapter D en vue de leur incorporation au rapport final.

En même temps, le Secrétariat international devait préparer un bref chapitre général sur les principaux efforts militaires et les points d'importance générale pour l'effort de défense. Le Comité de l'examen annuel, lors de sa réunion du 22 septembre 1955, avait décidé la création d'un groupe de travail qui assisterait le Secrétariat dans la préparation de ce chapitre général et qui fut présidé par F.D. GREGH de la division économique et financière nommé le 14 octobre 1955 (AC/19 R/134). Un premier projet fut rédigé SC(55) general-D/17 daté du 27 octobre 1955, discuté par le groupe de travail AR(55) general WP/1 (du 31 octobre 1955) amendé et révisé AR(55) general chapter WP/1, 1ère révision et 2ème révision, pour devenir le document AR(55) general chapter D du 7 novembre 1955 à soumettre au Comité de l'examen annuel.

Le Comité de l'examen annuel a soumis le rapport final au Conseil en session permanente qui, après quelques modifications, décida de le transmettre aux ministres lors de la session du 15 décembre sous la cote CM(55) 101.

Ce rapport comprend une partie générale et une partie par pays où le chapitre sur chacun des quinze pays comporte deux à trois pages qui se terminent par des recommandations.

L'ensemble du rapport compte une trentaine de pages dans chaque langue, ce qui représente une réduction sensible en comparaison des précédents rapports. La multiplication des groupes de travail avait abouti à un rapport plus concis.

Le Conseil en session ministérielle examina le rapport ainsi que les commentaires militaires sur le rapport MC/39/5 final et adopta la résolution CM(55)125 révisé qui lui avait été soumise. Un communiqué de presse fut publié.

En résumé pour l'examen annuel 1955, nous avons les documents suivants :

ARQ(55) Questionnaire (annexe VII-C-4/1)
AR(55) General D/2 (1 not issued) (annexe VII-C-4/2)
AR(55) General WP/1 (préparation du chapitre général)
(VII-C-4/3)
AR(55) pays D - 15 sous séries - réponses au
questionnaire (VII-C-4/4)
AR(55) pays - study D) projet d'études sur les pays
(VII-C-4/5)
AR(55) pays - study WP) statistique, liste
préliminaire
de questions (VII-C-4/6)
AR(55) General chapter D - (chapitre général) et WP

(VII-C-4/7)

AR(55) pays - chapitre D - chapitre sur les pays

(VII-C-4/8)

SC(55) General D (annexe VII-C-4/9)

SC(55) Pays D - projet d'études sur les pays, liste préliminaire de questions (annexe VII-C-4/10)

SC(55) T - pays - tableaux statistiques (VII-C-4/11)

SC(55) - chapitre pays D - avant projet de chapitre pour

chaque pays (VII-C-4/12)

7ème rapport de l'OECE (VII-C-4-13)

CM(55) 101 - rapport final au Conseil (VII-C-4/14)

SACLANT/OPS/55 - annual review travelling visit (VII-C-4/15)

142. Ces documents déclassifiés se trouvent sur les films 140, 141,

Ils sont inventoriés (annexe VII-C-4).

Les comptes rendus du Conseil et les documents militaires restent encore classifiés.

5 - EXAMEN ANNUEL 1956

Pour l'examen annuel 1956, les directives générales ont été données par le Conseil dans le document CM(55)120 définitif - résolution du 15 décembre 1955 ; il s'agit d'effectuer une révision globale des programmes nationaux de défense. Les directives militaires font l'objet du document MC/48 et annexes et MC/48/1.

Il s'agit d'adapter les directives du CM(55)120 définitif (sur les programmes de défense des pays), de déterminer les méthodes de travail qui permettent de poursuivre l'exercice de l'examen annuel et l'élaboration des plans de défense des pays membres et des autorités militaires ; adapter l'effort de défense de l'Alliance et celui de chaque pays pour réaliser une structure efficace dans la limite des ressources en hommes et en matériel et des ressources financières.

Aussi fut-il décidé que les recommandations militaires seraient communiquées au Secrétariat international dès les premiers stades de l'examen annuel afin d'obtenir son avis sur les incidences extra-militaires. Après avoir examiné les observations du Secrétariat international, les autorités militaires révisèrent leurs recommandations et les communiquèrent sous leurs formes définitives (CM(46)41 du 11 avril 1958), adoptées lors de la séance du Conseil du 18 avril 1956 (CR(56)76. Il fut demandé en outre de fournir des objectifs de

forces fermes pour 1957 provisoires pour 1958, indicatifs pour 1959 et des directives pour 1960. Pour le reste, il n'y eut guère de modifications.

Le questionnaire fut préparé, comme pour les années précédentes, par le groupe de travail du questionnaire AC/39 : (documents AC/39-D/84 à D/93 en mars et avril 1956 et réunions AC/39-R/42, 43, 45, 46) d'avril. Il fut contrôlé et accepté par le Comité de l'examen annuel pour paraître le 16 avril 1956 sous la cote ARQ(56). Son plan est le suivant :

ARQ section générale : préface et directives pour le memorandum et tableaux

ARQ section armée de terre

ARQ section marine

ARQ section armée de l'air.

La préface, les directives pour la préparation du memorandum, les tableaux qui constituaient la section financière et économique ainsi qu'un nouveau tableau sur les carburants pétroliers à usage militaire ont été réunis dans une seule section générale.

Dans chaque section, un tableau sur le personnel militaire a été ajouté, car l'étude réalisée l'année précédente par le groupe de travail sur le service militaire ne fut pas reprise en 1956.

Les réponses des pays furent diffusées sous la cote AR(56) pays D, avec les mêmes réserves pour les tableaux qu'en 1955.

Le déroulement de l'examen des réponses se fit comme à l'habitude en liaison avec les autorités militaires de l'OTAN, la procédure et le programme sont détaillés dans les documents SC(56) general-D/1 à 14. Les projets d'annexe statistique sur les forces portent la cote SC(56) T pays. Les premiers projets d'études, les commentaires du Secrétariat international sur les implications non militaires des recommandations des hauts commandements, les projets de questions à poser à la délégation du pays examiné sont réunis sous la cote SC(56) pays D/1 à D/3 (début novembre).

Les projets d'études après examen par le Comité directeur sortirent sous la cote AR (pays) study D/1 accompagné de deux annexes, l'une étant la liste définitive des recommandations militaires, l'autre l'annexe statistique. La cote AR (pays) study D/2 étant réservée à la liste de questions à poser à la délégation intéressée.

Après examen par le Comité de l'examen annuel au cours de séances d'interrogation des délégations intéressées, le document fut de nouveau corrigé pour devenir SC(56) pays chapter D/1. Les projets de chapitres parurent ensuite sous la forme AR(56) pays chapter D/1 (fin novembre) pour être

examinés par le Comité de l'examen annuel en vue du rapport final fin novembre et début décembre. Les documents généraux sont les documents AR(56) general D/1 et D/2 qui donnent des renseignements sur le programme d'aide mutuelle et les documents SC(56) general D (procédure, calendrier, état d'avancement des travaux).

La préparation du chapitre général se trouve sur les documents

SC(56) général D/15 du 21 novembre 1956
et AR(56) general WP du 23 novembre 1956.

Il n'y a pas de document AR(56) general D donnant l'état final du chapitre.

Le rapport final comporte une partie I pour le chapitre général et une partie II pour les chapitres par pays. Coté CM(56)136, il fut, de même que pour les années précédentes, soumis au Conseil en session permanente et au Comité militaire. Le Comité militaire fit des recommandations MC/39/7 du 5 décembre 1956, le Conseil examina le rapport (CR(56)65), le fit réviser, prépara les résolutions et décida de soumettre le rapport et les résolutions au Conseil en séance ministérielle du 14 décembre 1956 (CR(56)75).

Le Conseil ministériel examina le rapport, les commentaires militaires et adopta la résolution. Un communiqué de presse fut publié.

En résumé nous avons les documents :

ARQ(56) questionnaire (annexe VII-C-5/1)

AR(56) general D/1 et 2 (annexe VII-C-5/2)

AR(56) general WP - projet de chapitre général
(VII-C-5/3)

AR(56) pays D - réponses au questionnaire
(annexe VII-C-5/4)

AR(56) pays study D - projet d'études par pays,
commentaires sur les recommandations, listes de
questions (annexe VII-C-5/5)

AR(56) pays chapter D - projet de chapitre par pays
(VII-C-5/6)

SC(56) général D/1 à 15 - procédure, programme,
projet de

chapitre général (annexe VII-C-5/7)

SC(56) pays D - projet d'études par pays, liste de questions, commentaires (annexe VII-C-5-8)

SC(56) T pays - tableaux statistiques (annexe VII-C-5/9)

SC(56) pays - chapitre D (annexe VII-C-5/10)

8ème rapport de l'OECE (annexe VII-C-5/11)

CM(56) 136 - rapport au Conseil (annexe VII-C-5/12)

SACLANT SER - SACLANT OPS (annexe VII-C-5/13)

Ils sont tous déclassifiés et se trouvent sur les films 143, 144, 145. Toutefois comme pour les années précédentes, nous signalons les comptes rendus du Conseil et les documents militaires toujours classifiés.

6 - EXAMEN ANNUEL 1957

Les directives pour l'examen annuel 1957 ont été données par le Conseil dans son document CM(56) 138 définitif.

En raison des tendances de la politique soviétique, des menaces de guerre nucléaire ou d'une attaque avec des armes conventionnelles, le Conseil a édicté une directive politique recommandant une révision des plans de défense, et demandé aux pays de ne pas relâcher leurs efforts, notamment par une diminution des dépenses. Les nouvelles directives militaires sur les mesures minima nécessaires pour l'application du nouveau concept, (qui feront l'objet du document MC/70) n'étant pas encore prêtes, les directives militaires restent celles des documents MC/14/2, MC/48/2, MC/55.

La procédure resta la même que pour les deux années précédentes, toutefois le calendrier fut plus tendu. Le Président du Comité de l'examen annuel, dans sa séance du 19 juin 1957 (AC/19-R/171) annonça deux nouvelles mesures destinées à gagner du temps : les autorités militaires ont décidé que le Groupe Permanent siégerait à Paris pendant la période la plus active de l'examen annuel (octobre-novembre) afin que l'élaboration de la partie militaire des études et des recommandations fut assurée à un rythme plus rapide. En outre les études par pays seront présentées sous forme de document de travail (WP) au lieu d'être des documents du Comité (AR study) et AR Country chapter). Aucun changement ne fut envisagé quant à la procédure des entretiens.

Le questionnaire fut préparé par le groupe de travail de la procédure AC/39-D/96 à 100 mars -avril et AC/39-R/47 à 47 mars-avril. Il se présente sous la même forme que les années précédentes, il est daté du 23 avril 1957 :

ARQ(57) general - préface et directives pour le memorandum avec annexes sur les dépenses de défense et le prix unitaire des matériels aux Etats-Unis

ARQ(57) forces terrestres avec annexes, taux d'attrition des matériels, aide mutuelle, organisation des forces NATO

ARQ(57) forces navales

ARQ(57) forces aériennes

Il était en outre précisé qu'un exposé sur la politique de défense et sur les hypothèses politique, économique et militaire déterminant cette politique, indiquerait les modifications importantes intervenues depuis le précédent examen annuel. Il était recommandé d'indiquer les mesures prises pour remédier aux insuffisances sur l'efficacité au combat et de préciser les progrès dans l'adoption des armes nouvelles.

Les réponses au questionnaire furent distribuées par le Secrétariat international sous la cote AR(57) pays D/1 à l'exception des tableaux faisant l'objet d'une distribution spéciale. Le détail et la procédure après la réception des réponses est établi dans le document SC(57) general D/1, les projets de tableaux statistiques portent la cote SC(57) pays T/1, ils sont datés de septembre et octobre 1957.

Les premiers projets d'études sur les pays à soumettre au Comité directeur portent la cote SC(57) pays D/1. Ils sont datés de la fin octobre en général. Les documents relatifs à la France, à l'Allemagne et au Royaume-Uni manquent. Une liste de questions à poser aux délégations examinées furent transmises avec le premier projet d'étude sous la cote SC(57) pays D/2 pour examen par le Comité directeur.

Après la session d'examen, le projet remanié devint alors le document de travail AR pays WP/1, il est accompagné de commentaires militaires (SHAPE).

Le Secrétariat international prépara alors des projets de chapitre contenant des conclusions et des recommandations SC(57) pays D/3. Ces projets approuvés par le Comité directeur, furent repris sous la cote AR(57) pays D/5 (fin novembre - début décembre) pour être discutés avec le document AR(57) general WP/1 (document pour l'élaboration du chapitre général) lors d'une séance du Comité de l'examen annuel en vue de leur incorporation au rapport final CM(57) 143 du 9 décembre 1957.

Ce rapport final comporte :

- une partie I : chapitre général (introduction, considérations militaires, entretien et modernisation du matériel, considérations financières et économiques, conclusion)
avec des annexes graphiques et tableaux
- une partie II : les chapitres par pays accompagnés de la liste définitive des recommandations militaires.

Ce rapport fut présenté au Conseil en séance permanente lors d'une session avec le Comité militaire qui fit des recommandations MC/39/9. Le Conseil examina le rapport, prépara des résolutions et décida de soumettre le rapport et les résolutions à la session ministérielle du Conseil du 13 décembre. Le Conseil prit note du rapport et adopta les résolutions CM(57) 151 final du 14 décembre 1957.

Un communiqué final fut publié.

En résumé nous avons les documents :

ARQ(57) questionnaire (annexe VII-C-6/1)
AR(57) general D/1 et 2 (annexe VII-C-6/2)
AR(57) pays D - réponses au questionnaire -
projets de chapitre (VII-C-6/3)
AR(57) pays WP - projet de chapitre sur les pays
(VII-C-6/4)
SC(57) general D/1 à 7 (VII-C-6/5)
SC(57) pays D (VII-C-6/6)
SC(57) T pays - tableaux statistiques (VII-C-6/7)
9ème rapport de l'OECE (VII-C-6/8)
CM(57) 147 - rapport final au Conseil (VII-C-6/9)
CH 001053/6/MCH et SACLANT SER 418
(annexe VII-C-6/10)

Tous ces documents sont déclassifiés, ils se trouvent sur les films 202, 203, 204, 206. Ils sont inventoriés (annexe V-C-6 et inventaire détaillé déjà cité).

Le film 206 contient en outre des documents militaires provenant essentiellement du SACLANT. Nous avons déjà signalé ceux qui concernaient les précédents examens annuels. Ceux de 1957 sont des prévisions pour les forces pour les années 1958-1963. Il conviendra d'examiner leur déclassification en même temps que celle du MC/70.

7 - EXAMEN ANNUEL 1958

Les directives pour 1958 relèvent de la décision du Conseil suivant laquelle l'examen annuel 1958 doit être utilisé pour mettre en oeuvre le MC/70, rapport du comité militaire sur les besoins minima en forces (1958-1963) pour appliquer le concept stratégique de l'OTAN (y compris les armes nouvelles) et le MC/55/1 exposé des facteurs de planning militaire à appliquer pour l'évaluation des nouveaux besoins en forces.

Le document MC/70 daté du 29 janvier 1958 a été approuvé par le Conseil du 9 mai 1958, il est déclassifié de secret à confidentiel par IMSM du 27 février 1989.

Le document MC/55-1 est une révision du MC/55 final (mis en application depuis le 1er janvier 1956), daté du 24 mars 1958, il a été approuvé par le Comité militaire le 14 avril 1958 et par le Conseil le 14 mai 1958.

Le questionnaire a été préparé par le groupe de la procédure AC/39-D 102 à 107 (mars-juin 1958) AC/39-R 50 - 51 (mars-mai 1958). Il est daté du 1er mai 1958. Son plan se présente sous une forme un peu différente; une section a été rajoutée pour les questions économiques et financières. Il est coté ARQ et se présente comme suit :

ARQ(58) Général - préface et directives pour le memorandum
ARQ(58) Section financière et économique avec trois annexes
(classement des dépenses de défense, prix unitaires des matériels, estimations des dépenses d'infrastructure)

ARQ(58) Air - section forces aériennes - annexes sur l'aide mutuelle

ARQ(58) Armées - section forces terrestres et annexes sur l'aide mutuelle

ARQ(58) Marine - section forces navales et annexes sur l'aide mutuelle.

Des modifications ont été introduites en vue de faciliter la mise en oeuvre du MC/70, par exemple, en plus des renseignements intéressant la période traditionnelle de trois ans, des renseignements sont demandés pour les deux années suivantes : des renseignements plus détaillés sur les engins dans les tableaux financiers et tableaux par arme ; l'accent doit être mis sur les problèmes de recrutement de personnel qualifié, etc...

La procédure est définie par les documents CM(58)49 du 15 mars 1958, AC/19-D/180 du 23 mai 1958 -(contenant les annexes A et B du CM(58)49) et CM(58)91 du 5 juin 1958.

Les détails de la procédure et le calendrier sont consignés dans les documents SC(58) général D/1 à9

Les réponses au questionnaire sont diffusées sous les cotes :
AR(58) pays - D/1 I àVIII

La diffusion spéciale des tableaux des secteurs par arme (à l'exception du tableau 1) font toujours l'objet d'une distribution restreinte ; ils ne sont donc pas sur les films.

Les projets de tableaux statistiques sont établis sous la cote SC(55)) pays T (août - début octobre).

Les premières études sont préparées par le Secrétariat international et les experts sous la cote SC (58) pays D 1 à5. Elles comprennent des projets de recommandations et des listes de questions - (fin septembre mi-octobre).

Les documents SC sont centralisés par le Comité Directeur pour les sessions d'examens. Ces documents établis sous cinq cotes selon un schéma préétabli, ne sont pas complets, quelques uns n'ont pas été distribués.

Ces documents sont examinés, revus, corrigés et repris sous la cote AR(58) pays D/2 àD/6 pour être envoyés au comité de l'examen annuel pour la session d'examen.

Après la session d'examen fin novembre, un projet de chapitre est rédigé (AR(58) pays D7) qui sera revu, corrigé par le Comité de l'examen annuel. Il sera incorporé avec le projet de chapitre général (AR(58) général D1) au rapport final, accompagné d'un résumé sur les plans de forces des pays (établi grâce au document AR(58) pays T (ex SC(58)pays T) et de recommandations du Secrétariat international.

Le rapport sur l'examen annuel de 1958 porte essentiellement sur la mise en oeuvre du document MC/70. Il étudie l'état actuel des forces des pays et donne aussi les premières réactions des pays de l'OTAN devant une demande de forces minimum pour la période 1958-1963. Une attention spéciale a été portée aux incidences économiques. Le projet définitif fut établi par le Comité de l'examen annuel au cours des séances des 4 et 5 décembre. Il fut présenté au Conseil sous la cote CM(58)148, son plan est le suivant :

Partie 1 chapitre général - memorandum

Annexe 1 : tableaux récapitulatifs de forces, par types d'unités

Annexe 2 : graphiques et tableaux financiers et économiques

Partie 2 chapitres par pays : Une dizaine de pages environ par pays

Annexe : tableaux récapitulatifs de forces par pays (un document séparé par pays).

Ce document fut examiné le 10 décembre lors de la séance du Conseil qui décida de le soumettre à la discussion lors de la séance ministérielle, accompagné du projet de résolutions préparé par le comité de l'examen annuel (ce dernier document AR(58)général D2 manque). Ce projet de résolutions fut repris sous la cote CM(58)150 final.

Le Conseil dans sa séance ministérielle du 17 décembre 1958 CR(58)64 prit note du rapport CM(58)141 et de l'analyse des incidences militaires de l'examen annuel 1958 (rapport du Comité militaire MC 39/10) et adopta le projet de résolutions CM(58)150 final.

Un communiqué de presse fut publié.

Dans sa séance du 17 décembre 1958 les ministres avaient invité le Secrétariat international à établir un projet de résolution sur la défense. Ce projet adopté par le Conseil du 18 décembre 1958 porte la cote CM(58)70. La mise en oeuvre de ce projet, notamment le rapport à présenter en avril 1959 sur les progrès réalisés au sujet de l'application des recommandations militaires, se fera en 1959.

Pour l'étude de l'examen annuel 1958, outre les documents du Conseil, les documents MC/70 et MC/55/1, AC/19, AC/39, on relève les documents suivants émanant du Secrétariat international :

ARQ(58) Questionnaire (annexe VII-C-7/1)

AR(58) AR(58) (général) D/1 (annexe VII-C-7/2)

AR(58) (countries) D/1 à D/7 (annexe VII-C-7/3)

SC(58) SC(58) (général) D/1 à D/9 (VII-C-7/4)

SC(58) (countries) D/1 à D/5 (souvent incomplets)
(annexe VII-C-7/5)

SC(58) (countries) T/1 (VII-C-7/6)

ainsi que les documents

10ème rapport OEEC (annexe VII-C-7/7)

CM(57)141 rapport final au Conseil (annexe VII-C-7/8)

SHAPE..../58 Commentaires du SHAPE (annexe VII-C-7/9)

SERC C Commentaires de SACLANT (annexe VII-C-7/10)

CHANSEC...DTG.. Commentaires d'ACHAN (annexe VII-C-7/11)

Tous ces documents sont réunis sur les films 250, 251, 252, 253.

Le rapport final coté CM(58)141 figure sur le film 253.

Tous ces documents, à l'exception des documents MC/70, MC 55/1, SHAPE, SACLANT, CHANSEC et des CR du Conseil relatifs à l'examen annuel, sont déclassifiés par DN 77-15.

Un inventaire sommaire a été dressé. Il se trouve en annexe VII-C-7. Voir aussi l'inventaire détaillé déjà cité.

Aux documents produits pour l'examen annuel 1952,
on peut rattacher ceux du

8 - Comité pour l'examen de la situation de la
République Fédérale d'Allemagne

Committee for the examination of the situation in
Federal Republic of Germany

1952

La participation de l'Allemagne de l'Ouest à la défense de l'Europe occidentale, admise en principe et sans condition dès 1950 à Bruxelles, a été définitivement et officiellement acceptée par l'OTAN à Lisbonne en février 1952.

Le Comité temporaire du Conseil avait déjà tenu compte de la contribution que l'Allemagne fédérale apporterait à la défense. Depuis la signature du traité de Bonn, se posait le problème de savoir à qui s'adresser pour le calcul de cette contribution à l'occasion de l'examen annuel 1952. La CED n'existait pas tant que le traité du 27 mai 1952 n'avait pas été ratifié et la République fédérale d'Allemagne ne pouvait être représentée à une réunion d'un comité de l'OTAN.

Il fut envisagé de créer, au sein de l'organisation de l'Alliance, une section spéciale qui serait chargée de communiquer avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne par le canal du Comité intérimaire de la

Conférence de Paris. Un mémorandum du Secrétaire général rédigé dans ce sens (CM(52)52 du 11 juillet 1952) fut soumis au Conseil du 16 juillet 1952. Celui-ci approuva le principe de cette procédure tout en se réservant d'agir comme il le déciderait après réception de la réponse allemande au questionnaire.

Ainsi le Comité de l'examen annuel décida lors de sa séance du 22 juillet 1952 (AC/19-R/8 par. 20) que le Secrétariat préparerait à l'intention de la République fédérale d'Allemagne une version modifiée du questionnaire.

Ce questionnaire, communiqué pour information à toutes les délégations, et après amendement, fut envoyé au Comité intérimaire de la Conférence de la CED pour transmission au Gouvernement fédéral ; il est daté du 6 août 1952 et porte la cote ARQ(52) A.

Son plan est le même que celui du questionnaire adressé aux pays membres de l'OTAN en 1952.

En vue de l'examen de la réponse de la République fédérale d'Allemagne, le Conseil du 3 septembre 1952 (CR(52)19) accepta les propositions françaises du CM(52)65 du 25 août 1952 relatives à la création d'un comité ad hoc qui examinerait les réponses reçues par l'intermédiaire du comité intérimaire et dont la composition devait être conforme à celle des groupes chargés d'examiner les réponses des pays OTAN, c'est-à-dire qu'elle comprendrait notamment un représentant du pays examiné. Le rapport de ce comité ad hoc devait être communiqué au Comité de l'examen annuel avant d'être soumis au Conseil. Le comité de l'examen annuel fut chargé d'établir la procédure et d'arrêter la composition de ce comité ad hoc qui fut dénommé "comité pour l'examen de la situation de la République fédérale d'Allemagne" mais ne reçut pas de cotation "AC". En effet, ce comité en raison de la présence d'un représentant de la République fédérale d'Allemagne ne pouvait être considéré comme un comité OTAN au sens strict. Toutefois le comité de l'examen s'est préoccupé de ce comité ad hoc - séances du 12 septembre 1952, 19 février 1953.

La composition de ce comité fut fixée à sept délégués des pays à la fois membres de l'OTAN et de la CED, ainsi que des pays signataires du traité de Bonn à savoir : l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg et les Etats-Unis. Le secrétariat fut double, assuré à la fois par un agent nommé par l'OTAN et par un agent nommé par le Comité intérimaire.

Dès la première séance, le 16 octobre 1952, le Comité élit son président en la personne de M. OCKRENT (Belgique) et rappela les principes suivants :

- la procédure doit respecter l'égalité des membres
- il est opportun d'avoir recours aux organismes déjà existants de l'OTAN et du comité intérimaire
- l'examen de la réponse allemande au questionnaire sera faite selon les mêmes critères que ceux employés à l'OTAN pour l'examen des réponses des autres pays, c'est à dire que les équipes techniques de l'Otan examineront le memorandum allemand.

La réponse allemande au questionnaire ARQ(52)A, transmise par le canal du Comité intérimaire parvint à l'Otan fin février 1953, trop tard pour être intégrée dans le premier rapport de l'examen annuel 1952. Cette réponse n'en fut pas moins distribuée sous la cote ARR/A et la procédure d'examen de cette réponse fut entamée en vue du deuxième rapport prévu pour avril 1953.

Des groupes de travail pour des études spécialisées furent organisés (dépenses de défense, possibilités économiques, production, matériel) qui produisirent des projets de rapport sous forme de documents de travail cotés working document puis DT.

L'examen des réponses au questionnaire, les questions à poser à la délégation allemande furent traitées lors des séances du Comité et cotées CRA.

A la suite de divergences de vues, la partie militaire dut être laissée de côté, les travaux se poursuivirent sur la partie financière. Le rapport ne fut pas rédigé ; lors de la réunion ministérielle du Conseil du 25 avril 1953 (CR(53)24), le Président OCKRENT ne put que faire une déclaration orale relative au montant de la contribution allemande.

Les documents de ce comité, au statut spécial, n'ont pas été produits sur le papier à tête de l'Otan utilisé pour les "documents" Otan. Toutefois la cotation de ces documents est calquée sur celle des documents de l'examen annuel 1952.

On relève : le questionnaire coté ARQ(52)A annexe VII-C-8/1
les réponses au questionnaire ARR/A annexe VII-C-8/2

en outre, comme pour les documents de l'examen annuel, il y a lieu de distinguer une série de documents à large diffusion et une série de documents de travail à diffusion restreinte entre les membres du comité et les experts. On a donc d'une part les rapports et réunions auxquelles assistait le représentant allemand soit :

- 2 notes CE/A D/1 et CE/A R/1 et 26 rapports et comptes rendus de réunions RA/1 à 7 puis CRA/9 à 29 dont 3 n'ont pas été produits (annexe VII-C-8/3) et d'autre part :

- 11 documents de travail cotés working documents n°1 à 7 puis DT/8 à 14 dont 3 manquent (annexe VII-C-8/4).

Il convient d'ajouter quatre documents non cotés : les conclusions du Comité ad hoc, un projet de rapport et deux notes de la délégation allemande (annexe VII-C-8/1 à 5), ils sont déclassifiés.

Le Comité pour l'Allemagne a continué à fonctionner pour les examens annuels de 1953 et 1954, jusqu'à l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Otan. Les documents relatifs à ces deux années figurent dans le fonds du Comité intérimaire de la CED et ont été cotés selon les cotations utilisées par ce Comité intérimaire.

Le ministère français des Affaires étrangères a mis en lecture publique en 1991 les documents produits par cette commission intérimaire de la CED dont il est le dépositaire. Dans ce fonds figurent les documents DT, RA et CRA. En conséquence, nous recommandons la mise à la disposition des chercheurs des premiers documents à savoir ARQ (52)A, ARR/A, CE working documents, DT et les quatre documents non cotés. Ils forment le complément de ceux qui sont déjà en lecture à Paris.

D - DISCUSSIONS MULTILATERALES

Discussion multilatérales sur l'élaboration des plans de défense

AC/100
- février 1956 -

La prise de conscience par les soviétiques du nouveau concept de guerre atomique, la modernisation des armements grâce au perfectionnement des techniques avaient été soulignées au cours des réunions du Conseil avec les Ministres de la Défense les 10-12 octobre 1955, tandis que la situation internationale, avec la création du Pacte de Varsovie et le changement de la position soviétique à la Conférence de Genève sur la réunification de l'Allemagne, était toujours préoccupante. C'étaient autant de menaces auxquelles l'Alliance devait faire face en continuant à maintenir et à accroître sa capacité de résistance à une attaque armée.

Le Conseil s'en était inquiété en insistant sur les lourdes charges financières qu'impliquait, pour les pays membres, un effort militaire accru. Il avait conclu qu'il convenait d'expliquer aux pays membres et de justifier vis à vis d'eux les dépenses que devaient entraîner les nouveaux plans de défense. Restait à décider comment cette information serait délivrée, vraisemblablement sous forme de discussions.

Comme les problèmes suscités par les autorités militaires avaient des aspects politiques et économiques, le Secrétariat international avait un rôle à jouer. Il rédigea une note définissant une procédure destinée à permettre de réajuster les plans de défense sur la base des vues exprimées au sein du Conseil et en consultation avec les autorités militaires. Présenté au Conseil sous forme de memorandum CM(55)113, le document fut discuté le 30 novembre, révisé, puis présenté à l'ordre du jour de la session ministérielle de décembre avec un projet de résolution (CM(55)120 définitif qui fut adopté le 15 décembre 1955 (CR(55)59).

Cette résolution stipule à l'article 2 a : "afin de donner à tous les pays le maximum de renseignements sur les problèmes de défense auxquels l'Alliance doit actuellement faire face et de favoriser les échanges de vues collectifs sur ces problèmes, les problèmes de défense spécifiques considérés par le Conseil comme d'importance générale pour l'élaboration des plans de défense de l'Alliance... seront discutés séparément sous l'égide du Conseil. Les représentants civils et militaires appropriés des gouvernements membres, les autorités militaires de l'OTAN et le Secrétariat participeront à ces discussions".

"La liste des sujets à discuter sera établie par le Conseil en consultation avec les autorités militaires de l'Otan". En outre la procédure de l'examen annuel 1956 devait être réexaminée pour tenir compte des dispositions de cette résolution.

La déclaration de Lord Ismay à la réunion du Conseil du 11 janvier 1956 (CR(56)1) précisa que les discussions avaient pour objet de "permettre à chaque pays de l'OTAN de disposer d'avis autorisés sur la nouvelle structure des plans de défense". Lors de cette même réunion fut arrêtée la liste des sujets de discussion qui avaient été soigneusement préparés au préalable CM(56)2 du 5 janvier 1956 :

- A - défense aérienne
- B - organisation, dispersion et état de préparation des unités des forces aériennes
- C - organisation divisionnaire des forces terrestres
- D - tâches et organisation des forces navales
- E - armes nouvelles et nouveaux matériels
- F - problèmes posés par le vieillissement du matériel

Les réunions sur les échanges de vues se tinrent du 20 au 29 février 1956. Elles étaient présidées par Lord ISMAY. Y assistèrent les représentants permanents, accompagnés d'autorités civiles et militaires de l'OTAN ; trois représentants du Groupe permanent dont le GI J. LAWTON COLLINS, Président, à côté du GI NORSTAD (SHAPE), du GI GRUENTHER (SACEUR), et de l'officier de liaison du groupe permanent, avec le Secrétaire général délégué, le

Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques et financières, le Secrétaire général adjoint pour la production et la logistique et le Secrétaire exécutif.

Ce furent des réunions à haut niveau dont l'objet n'était pas de prendre des décisions, leur mission était seulement d'information.

Les documents relatifs à ces échanges de vues ont été réunis sous la cote AC/100. Ces échanges de vues consistèrent en exposés faits par les autorités militaires sur les sujets déterminés à l'avance et suivis immédiatement d'une discussion après chaque exposé.

Les exposés des autorités militaires sont consignés dans des verbatim cotés AC/100-VR/1 à VR/9. Les discussions qui suivirent immédiatement après sont cotées AC/100-R/1 à R/11 pour les comptes rendus sommaires et VR correspondant à AC/100-VR/1 à VR/11, pour les verbatim.

Des groupes de travail ont été formés. Deux d'entre eux ont produit des "documents" ; le premier, qui fut chargé d'étudier la partie C du programme des exposés c'est à dire l'organisation divisionnaire des forces terrestres, a produit les documents :

AC/100-D/1
AC/100-(WG 1)-R/1
et VR correspondant AC/100-(WG 1)-R/1

Un deuxième groupe de travail sur le système de propagation vers l'avant (forward scatter communication system) a donné les documents cotés

AC/100 (WG 2)-D/1
AC/100 (WG 2)-WP/1 et WP/2

Tous ces documents sont sur le film 139, ils ont été inventoriés document par document (voir annexe VII-D-1). Classés à l'origine cosmic top secret, ils ont été classifiés confidentiels par DN/287 du 30 juin 1967.

En raison de leur intérêt historique manifeste, de leur importance politique, du haut niveau de ces discussions qui exposent la situation, à l'époque, des forces de l'Alliance et les nouveaux équipements, nous estimons très souhaitable la déclassification de cette série AC/100 et sa mise en lecture en publique dans la mesure où leur sensibilité a disparu avec le temps et les événements. Avec ces documents, il conviendrait de mettre en lecture publique les documents du Conseil qui s'y rapportent comme par exemple :

- le CM(55)120 et les CR(55) 41 à 45 etc...
- les documents PO(56)471 (annexe V-3)

- RDC 38(56), 40(56), 45(56), 46(56) (annexe V-4) ainsi que les documents RDC indiqués sur la liste pour le film complémentaire (annexe VII-D-2).

En outre, il est question dans la discussion de documents du Comité militaire MC/54 (dans AC/100 VR/2) MC/59 rev (dans AC/100 R/2 par. 11 et AC/100(WG 2)D/1) ainsi que des documents MC/48 cités dans le AC/100 R/11. Ils seraient utiles qu'ils puissent être consultés avec cette série AC/100.

De semblables discussions n'ont plus eu lieu. En 1966, de nouvelles procédures furent introduites.

CONCLUSION

L'examen annuel a été l'occupation essentielle du Secrétariat international pendant plusieurs années.

Il a continué à fonctionner sous la forme que nous venons de décrire jusqu'en 1961 date à laquelle une procédure triennale fut adoptée en vue d'améliorer et simplifier le processus. En 1966, de nouvelles procédures apportèrent des changements plus conséquents.

Tous les documents relatifs à l'examen annuel des années 1952-1958 ; à savoir : les documents du Comité de l'examen annuel AC/19, les documents des groupes de travail AC/39, AC/57, AC/83 ainsi que tous les documents émis par le Secrétariat international (ARQ, AR, CE, SC, etc...) constituent un ensemble de 2961 documents dont l'importance et l'intérêt historique sont indéniables. Les nombreux documents du Secrétariat international, bien que considérés au départ comme des documents à usage interne, sont essentiels pour une bonne compréhension des activités intenses et multiples qui se sont déroulées tout au long de ces sept années en vue d'accomplir une évaluation devenue "une partie fondamentale des procédures de planification de la défense de l'Alliance" (voir l'Alliance Atlantique - données et structures - 1989 p.42).

Ces documents ont tous été déclassifiés par DN-77-15. Nous recommandons leur mise en lecture publique immédiatement après les documents du Conseil, les documents PO et les documents RDC qui sont les documents clefs (annexes V-1 à 5).

Il serait souhaitable d'envisager cette mise à la disposition des chercheurs en un seul lot. Toutefois si des tranches devaient être établies, il conviendrait de placer en premier lieu les documents de l'examen annuel et du groupe de travail de la procédure qui ont supervisé et coordonné les opérations.

A titre indicatif nous avons recensé le nombre de documents de chaque section de ce chapitre afin de donner une vue d'ensemble de leur volume et de permettre de former éventuellement des tranches.

A - Comité de l'examen annuel et groupe de travail de la procédure	717 documents
B - Groupes de travail AC/57, AC/83	88 documents
C - Déroulement de l'examen annuel	
1952	429 documents
1953	304
1954	408
1955	308
1956	310
1957	177
1958	177
Situation de l'Allemagne 1952	43
 TOTAL	 2 961 documents

Il convient d'ajouter les discussions multilatérales AC/100, 37 documents sans compter les 10 documents RDC à filmer. Ces documents sont encore classifiés. Nous recommandons leur déclassification et leur mise en lecture publique et nous insistons sur leur intérêt.

En outre pour une étude sérieuse des dossiers, il est essentiel que les documents militaires cités dans ce chapitre soient également déclassifiés et mis en lecture publique en même temps que les documents relatifs à l'examen annuel. La liste de ces documents a été dressée, année par année, par la section archives du Bureau d'ordre central, nous la joignons ci-après. Ces documents ont servi de base à l'examen annuel au fil des années. Le document MC/70 par exemple sert de point d'appui pour l'examen annuel 1958. Si ce document était retenu, il conviendrait de retenir également tous les documents de l'examen annuel 1958 et d'arrêter la mise en lecture publique à 1957.

EXAMEN ANNUEL

1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
ARQ(52)	ARQ(53)	ARQ(54)	ARQ(55)	ARQ(56)	ARQ(57)	ARQ(58)
AR documents	AR(53) Staff-D					
	AR(53)general D	AR(54)general D	AR(55)general D AR(55)general WP	AR(56)general D AR(56)general WP	AR(57)general D	AR(58)general D
ARR pays	AR(53) pays D	AR(54) pays D	AR(55) pays D	AR(56) pays D	AR(57) pays D AR(57) pays WP	AR(58) pays D
			AR(55)pays study D AR(55)pays study WP AR(55)general chapter D AR(55)pays chapter D	AR(56)pays study D AR(56)pays chapter D		
CE GEN D	SC(53)general D	SC(54)general D	SC(55)general D	SC(56)general D	SC(57)general D	SC(58)general D
CE pays D	SC(53) pays D	SC(54) pays D	SC(55) pays D SC(55) T pays SC(55)chapter pays D	SC(56) pays D SC(56) T pays SC(56)chapter pays D	SC(57) pays D SC(57) T pays	SC(58) pays D SC(58) T pays
GEN WP Pays WP Corr		EP(54)Gen D EP(54) pays D				
4è rapport OECE	5è rapport OECE	6è rapport OECE	7è rapport OECE	8è rapport OECE	9è rapport OECE	10è rapport OECE
SR DFR DSR CM(53) 100	CM(53) 150	CM(54) 100	CM(55) 101	CM(56) 136	CM(57) 143	CM(58) 141